

CONTRAINTES SOCIO-DISCURSIVES ET RÉGULATION DU DISCOURS: EXAMEN DES MOTIFS DE PRUDENCE EN ÉNONCIATION EN RÉFÉRENCE À LA LANGUE BAoulÉ

KOFFI Kouakou Erich Léandre
 Assistant
 Enseignant-Chercheur
 Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
 Département d'Etudes Germaniques
ek01leandre@gmail.com

Résumé

Cette étude s'intéresse aux valeurs pragmatiques de quelques énoncés de la langue baoulé ; elle examine un fait de la langue dans la visée communicationnelle. L'objectif est de montrer que certains énoncés ou expressions utilisés à l'entame des énonciations, voire des discours en Baoulé sont dotés d'un excellent enjeu pragmatique, à savoir l'expression de l'acte de prudence. Pour parvenir à cet objectif, nous avons, d'abord, fait un aperçu historique relatif au peuple baoulé et à sa langue. Ensuite, nous avons déterminé le champ disciplinaire de l'étude. Enfin, nous avons analysé les données révélant cette prudence verbale.

Mots clés: Énonciation, Pragmatique, Acte de Langage, Prudence, Baoulé

Zusammenfassung

Diese Studie befasst sich mit pragmatischen Angaben einiger Anwendungen aus der Baule-Sprache; sie untersucht eine sprachliche Tatsache in kommunikativer Hinsicht. Sie setzt sich zum Ziel, zu begründen, dass einige Sätze bzw. Anwendungen der Baule-Sprache, die von den Sprechern zu Beginn seiner Äußerung gebraucht werden, sind mit einem wunderbaren pragmatischen Ziel verbunden, nämlich der Sprechhandlung „Vorsicht“. Um zum Ziel zu kommen, wird zuerst ein historischer Überblick über das Volk „Baule“ und seine Sprache eingeführt. Dann wird das wissenschaftliche Umfeld der Studie dargestellt. Endlich werden Angaben zum Ausdruck dieser verbalen Vorsicht analysiert.

Schlüsselwörter: Äußerung, Pragmatik, Sprechhandlung, Vorsicht, Baule

Abstract

This study focuses on pragmatic perspectives of expressions from the baule language; it analyses a linguistic phenomenon in communicative dynamic. The study attempts to explain that many expressions used by the speaker of the baule language just at the beginning of their utterances reveal a wonderful speech act: the caution. In order to make our concern understandable, we show first of all an historical overview on the baule people and the language. After we find interest in explanation of the domain of the study. The last part deals with the concrete analysis of phrases used to express caution in the verbal communication.

Keywords: Utterance, Pragmatics, Speech Act, Caution, Baoule

Introduction

L'énonciation, à l'instar de plusieurs autres activités humaines, est un acte motivé. Elle s'inscrit dans une dynamique utilitaire et répond à des préoccupations de divers ordres. La production d'énoncés est portée, en toute circonstance, vers des objectifs car aucune personne « normale » n'est sensée parler dans le vide. L'énonciation peut servir à instruire, informer, désinformer, manipuler, agacer, consoler, etc. C'est ce qui explique la force du langage à pouvoir transformer des états ou des situations comme le soutiennent les linguistes de la pragmatique (Cf. J. L. Austin, 1962 ; J. R. Searle, 1972), et ce dans une dynamique ambivalente. Cette conception du langage apparaît clairement dans les lignes suivantes de P. E. Fobah « [...] la parole est considérée comme une force aux pouvoirs aussi bien maléfiques que bénéfiques » (2012, p. 119).

À travers ses intérêts et finalités multiples, l'étude de l'énonciation est un cadre révélateur de plusieurs réalités qui permettent de comprendre, outre la complexité ou la multifonctionnalité du langage, les attitudes que les individus développent communément ou différemment vis-à-vis du langage. En effet, si la libéralité de la parole et la liberté d'expression sont des principes indéniables dans les sociétés contemporaines, il n'en demeure pas moins que la régulation du discours reste un fait. Au regard des procédés discursivo-protocolaires et certaines expressions d'amorce discursive observés comme réponses aux contraintes socio-discursives au sein de certaines communautés linguistiques, l'on peut établir un rapport sans ambiguïté entre les langues et les exigences de vie en société. Par exemple, eu égard au caractère ambivalent de la parole faisant d'elle d'une part un vecteur d'actes louables, et d'autre part celui d'actes blâmables, les Baoulés essaient de trouver des parades pour rendre l'activité langagière plus bénéfique que nuisible. A cet effet, il y a recours à la prudence langagière, un fait que l'on peut appréhender à travers des données contenues dans la structure des langues ou à travers des attitudes para-verbales. Cet article intitulé « **Contraintes socio-discursives et régulation du discours : examen des motifs de prudence en énonciation en référence à la langue baoulé** » a, ainsi, pour objectif de présenter des réflexions sur la question de la prudence en énonciation en se référant à la communauté linguistique baoulé, membre du groupe ethnique Akan de Côte de d'Ivoire. L'étude s'articule autour de trois parties dont la première aborde un aperçu historique du Baoulé et de son espace géolinguistique, la seconde, la clarification du champ disciplinaire et les théories d'analyse énonciatives, et la troisième, l'analyse des données faisant effet de prudence en énonciation.

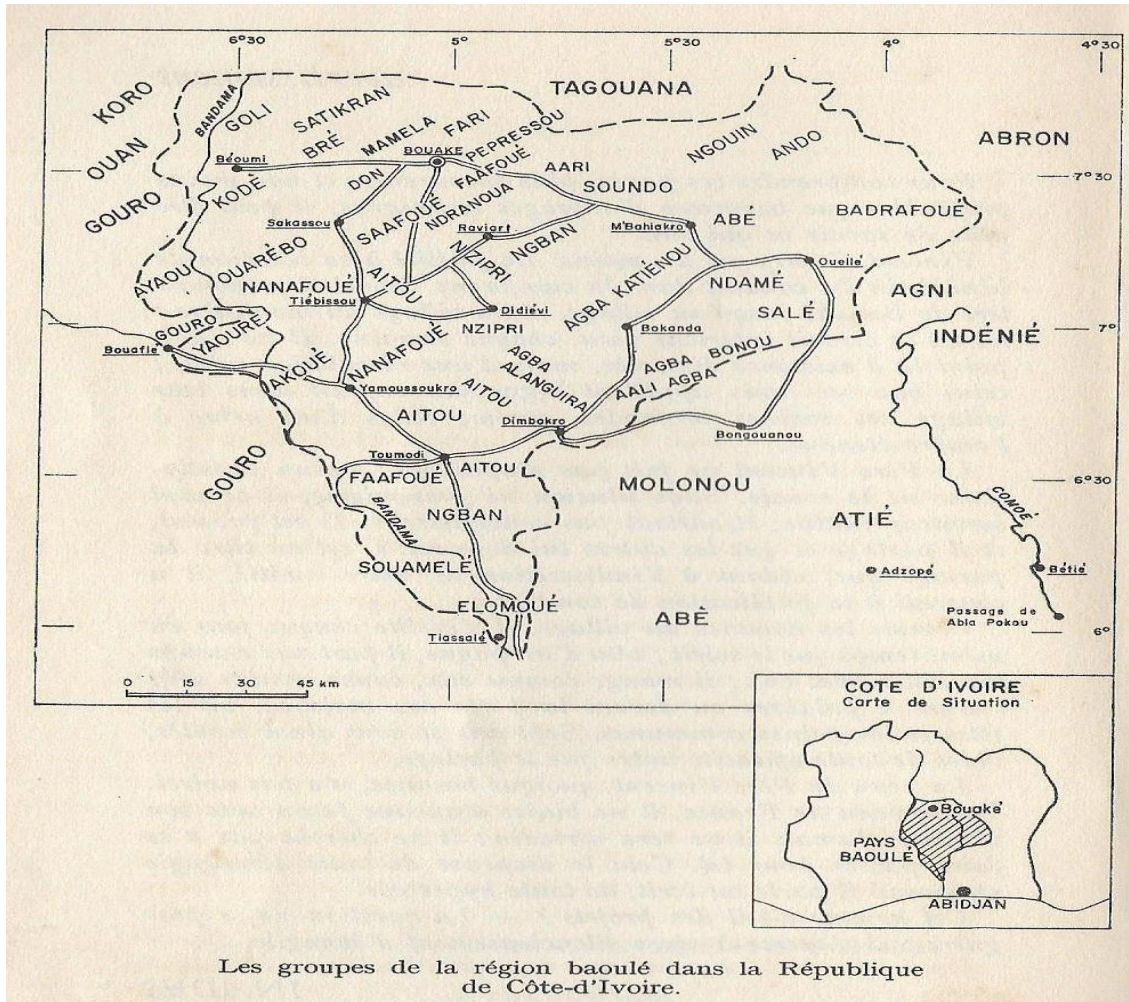
1. Aperçu historique et géolinguistique du groupe ethnique baoulé

Le terme « baoulé » désigne à la fois un peuple et une langue. La langue baoulé appartient à la famille des langues « kwa » regroupant : « l'abbey, l'abidji, l'abouré, l'abron, l'adioukrou, l'agni, l'alladian, l'attié (akye), l'avikam, le baoulé, l'ébrié, l'éga, l'éotilé, le krobou, le m'batto, le n'zéma, etc. C'est l'une des branches les plus connues et les plus étudiées. Les locuteurs sont estimés à environ 4.622.739 » (J. N. Kouadio et K. Kouamé, 2004, p. 12).

Sur le plan phonologique, le Baoulé est marqué par des caractéristiques tonales particulières qui permettent non seulement de distinguer les mots (les tons lexicaux) mais aussi les enjeux grammaticaux (tons grammaticaux) des énoncés. Sur l'axe paradigmatique, le Baoulé est enclin à de nombreuses images, constituantes d'un symbolisme typique qui en font un système assez particulier. K. N'guessan écrit à cet effet que « Le vocabulaire de la langue baoulé qui est très imagée, sans être aussi pauvre que l'on pourrait l'imaginer [...] » (2016, p. 60).

La langue baoulé est parlée par le peuple baoulé, lui-même constitué des sous-groupes ethniques suivants : agba, akouè, ando, aali, aitou, nananfoué, satiklan, n'zikpli, n'gban, faafoué, saafoué, yaouré, ayaou, ouarébo, kodè, n'gouin. Le nom « baoulé » que porte ce peuple résulte de la déformation phonétique et morphologique de [ba: ulɪ] signifiant (l'enfant est mort), énoncé issu d'une légende

dénommée « la légende de baoulé »¹ (Cf. Bussang et Leblanc, 1982 ; E. Kouamé, 2014). L'aire géographique du peuple baoulé est représentée au centre de la Côte d'Ivoire. L'espace baoulé, tel que présenté sur la carte ci-dessous, est entouré par d'autres communautés linguistiques ivoiriennes telles que les Agni, Tagouana, Gouro, Ouan, Koro, Abron.



Les groupes de la région baoulé dans la République de Côte-d'Ivoire.

Source : GUERRY Vincent : La vie quotidienne dans un village baoulé, Abidjan, INADES, 1970, p.8

A la suite de cet aperçu historique et géolinguistique du groupe ethnique baoulé, nous présentons le champ disciplinaire de l'étude et quelques théories d'analyse énonciatives.

¹Depuis plusieurs siècles, au Ghana, les Akan peuplaient une grande partie de la zone forestière et leur clan, le plus important, les Ashanti, avaient fondé KUMASI. Au XVIIIe siècle, un certain nombre de ces derniers, en rébellion contre leur souverain, émigrent vers l'ouest de la zone d'Agnibilékro et s'y fixent, tandis que d'autres groupes de même origine répondant au nom générique d'Agni se répandent au sud de cette zone jusqu'à la côte. [...] Proches parents des Agni, les Baoulés arrivent au XVIIIe siècle, conduits par la reine Pokou, nièce du roi Ashanti Toutou, fuyant le Ghana où un différend l'opposait à son oncle. Pour permettre à son peuple de franchir le Bandama en crue, elle offre en sacrifice au dieu du fleuve son enfant.

2. Champ disciplinaire et théories d'analyse énonciatives

L'énonciation est un acte d'affirmation de soi, d'expression de la pensée, de positionnement idéologique, etc. Pour G-E. Sarfati, « l'acte d'énonciation par lequel « tout sujet énonce sa position de locuteur » est tout à la fois un acte de conversation et un acte d'appropriation de la langue en discours » (2019, p. 25). L'énonciation est, par ailleurs, comprise comme le processus de création ou de production de l'énoncé qui, quant à lui, désigne « toute suite finie de mots d'une langue émise par un ou plusieurs locuteurs ». « L'énoncé est donc ce qui est énoncé, passif à valeur résultative : c'est précisément le résultat de l'énonciation, terme dont le suffixe -ation marque l'action » (V. S. Bourget, 2013, p. 77).

L'étude de l'énonciation s'inscrit originellement dans le courant de la linguistique énonciative. Cette approche linguistique dont l'émergence est attribuée à E. Benveniste se distingue du structuralisme saussurien à travers deux faits majeurs. Primo, elle se différencie des approches structuralistes par le fait qu'elle s'intéresse à la parole, élément peu ou prou négligé par F. de Saussure. Secundo, la mise au centre d'intérêt d'éléments extralinguistiques dans l'appareillage énonciatif constitue un autre fait particulier de cette branche de la linguistique.

En plus de la langue en tant que médium de l'acte d'énonciation, les acteurs (énonciateur/ co-énonciateur), les réalités spatio-temporelles et certains paramètres socio-anthropologiques sont aussi de grand intérêt pour la compréhension d'une situation énonciative dans son ensemble. En effet, les contraintes situationnelles, les statuts des partenaires énonciatifs et leurs contacts pré-énonciatifs sont des indices, certes, non linguistiques, mais qui permettent de comprendre la préférence d'un certain « modus » à un autre. A ce titre, dans les analyses présuppositionnelles, ces indices aident à faire le constat des informations que ces acteurs partagent au préalable et dont ils n'ont plus besoin de faire cas de façon explicite.

Aborder l'énonciation, c'est s'intéresser donc à la langue en usage, une réalité pluridimensionnelle. L'étude de l'énonciation consiste en l'analyse de différentes données qui relèvent du verbal, du paraverbal mais aussi du non-verbal. Ces données, variables selon les situations énonciatives, font de l'énonciation un champ d'application de plusieurs théories linguistiques. Il s'agit entre autres de la « théorie de l'argumentation »², la « théorie de la polyphonie »³, la « théorie de la présupposition »⁴, la « théorie des actes de langage », cette dernière théorie est l'objet de la présente analyse.

La théorie des actes de langage s'inscrit dans l'approche pragmatique du langage. Elle défend l'idée selon laquelle les productions langagières sont dotées de forces susceptibles de transformer des états de fait, de modifier des situations. Elle remet fondamentalement en cause le caractère exclusivement descriptif ou représentatif de la parole. Cette théorie qui présente la parole comme un vecteur d'actes ou d'actions est initiée par J. L. Austin dans les années 1960 et développée par son disciple Searle dans le cadre de la philosophie analytique. Originellement considérée comme une « simple » thèse dans le débat philosophique à propos de la fonction du langage, l'idée de la « performativité » sera amplement modulée et bénéficiera d'un positionnement au sein des sciences du langage où elle portera le nom de « pragmalinguistique » ou linguistique pragmatique. Aspect essentiel de la pragmalinguistique, la théorie

² La théorie de l'argumentation dans la langue (TAL), développée par O. Ducrot et J.-C. Anscombe, repose sur l'hypothèse que la relation entre énoncés est argumentative et non pas déductive. Par ailleurs, la TAL étaye l'idée selon laquelle les règles argumentatives qui régissent les enchaînements entre énoncés sont gouvernées par des lieux communs argumentatifs (des topiques, au pluriel : topoi, sing. Topos) (G.E. Sarfati, 2019, p.41)

³ La théorie de la polyphonie de l'énonciation est fondée sur l'idée d'une conception phonique du sens (cf. (cf. O. Ducrot, 1984) ; elle sert à appréhender l'influence des variables vocales (phoniques) sur l'énonciation, notamment sur l'interprétation sémantique. En effet, cette théorie est d'une grande utilité à la compréhension de l'acte d'énonciation voire à l'analyse du discours.

⁴ L'énonciation étant le fait de données explicites (dits, posés) mais aussi de données implicites (non-dits, présupposés), le recours à la théorie de la présupposition sert à mettre en lumière toutes les données utiles, mais non exprimées parce qu'allant de soi, qui permettent de mieux comprendre un énoncé. (Ducrot-Todorov, 1972).

des actes de langage est appliquée à l'étude de l'énonciation qui, de par ses enjeux et implications, se présente comme le cadre idéal de constatation des actes illocutionnaires. L'énonciation, vue sous l'angle d'interaction verbale, de dialogue ou de conversation, est une activité de partage d'informations, d'idées ou d'émotions, pendant laquelle des intentions sont explicitement ou implicitement véhiculées par les acteurs (locuteur et interlocuteur). C'est en réponse au besoin de clarification de la dimension intentionnelle des énoncés et de leurs valeurs opérationnelles à modifier les situations – comme le dit bien R. Ringoot : « Toute énonciation constitue un acte qui vise à modifier une situation » (2014, p. 12) – qu'intervient la théorie des actes de langage.

Après avoir situé le champ théorique et terminologique, nous procéderons, dans la partie suivante, à l'analyse des éléments linguistiques constituant le corpus de l'étude.

3. Analyse des motifs et enjeux perlocutoires de la mise en œuvre de la prudence en énonciation à travers des énoncés de la langue baoulé

La pacification des relations interhumaines fait partie de l'idéal de vie en communauté. D'ailleurs, cette exigence semble être l'une des plus fondamentales en ce sens qu'aucune société en proie à des conflits et discordes ne peut se louer d'être à la hauteur du projet d'humanité. Aristote, tout en reconnaissant que l'homme est un animal, n'oublie pas non plus de préciser qu'il est politique, c'est-à-dire capable d'organiser sa vie en société ; ce qui semble lui garantir un mieux-être. Poussés par l'envie d'une vie en société plus agréable, les hommes essaient de réguler leurs rapports par des principes et règles de diverses natures. Ainsi, à travers le langage, les hommes tentent d'harmoniser leurs échanges, et ce au profit de l'idéal sociétal évoqué plus haut. En effet, c'est ce que l'on peut observer chez le peuple baoulé, un groupe ethnique des Akan de Côte d'Ivoire qui, par sa façon de manier le langage, amène à comprendre le sens de la prudence dans les situations énonciatives.

S'il est commun à tout le monde de prendre des dispositions particulières pour la prise de la parole pendant des moments solennels, les tours et détours de paroles observés chez les Baoulés semblent mettre en lumière des réalités plus ou moins atypiques. Il existe, dans la langue baoulé, des énoncés tout faits qui permettent aux locuteurs d'afficher une sorte de prudence verbale dans des situations énonciatives. Ces expressions servent à écarter certaines orientations de l'interprétation des discours tout en désamorçant les éventuels effets indésirables. Par exemple, lorsque le locuteur aborde un sujet ayant un caractère péjoratif, il introduit son énoncé par « n'tanni amou sou ». Cette phrase qui signifie sans équivoque « je vous ferme les oreilles » et qui bénéficie donc de tous les traits normaux sur l'axe syntagmatique révèle tout de même un paradigme paradoxal. Mis dans un rapport concret du mot à la chose ou à l'acte, la perception de cet énoncé semble problématique et peut susciter les questionnements suivants : comment peut-on s'adresser à des gens en leur fermant les oreilles ? Comment peut-on prétendre fermer les oreilles des individus qui, visiblement, nous entendent ? Ne voudrions-nous pas réellement qu'ils nous écoutent ? De tels questionnements raisonnables et intelligibles constituent le substrat de conception du caractère abstrait du langage et de la multi-représentation des signes linguistiques, éléments linguistiques appréhendables à travers les concepts de polysémie, de sens figuré, de connotation, etc. En tant que phraséologie, il ne convient pas de déduire son sens par analyse compositionnelle des constituants de l'expression « n'tanni amou sou » car cela pourrait induire en erreur. Soit l'on sait ce que cet énoncé signifie, soit on se réfère à d'autres paramètres de l'énonciation pour essayer de le comprendre. C'est donc un énoncé symbolique ; et à ce sujet P. E. Fobah affirme que :

Tout acte de langage a donc une fin que doit déterminer le récepteur. C'est justement parce que la bizarrerie de l'énoncé symbolique et le vide du référent constaté à la réception font penser qu'il cache et dit quelque chose d'autre que ce que les mots affichent en apparence que les théories de la pragmatique interviennent à ce niveau du raisonnement. Sur cette base l'énoncé symbolique peut être considéré comme un acte de langage indirect. Il s'inscrit dans le cadre d'une énonciation non

littérale. Dans ce type d'énonciation, les structures linguistiques semblent alors dire autre chose qu'elles laissent entendre apparemment (2012, p. 185).

L'usage de l'énoncé « n'tanni amou sou » à l'entame du propos est un avertissement de l'auditeur ou de l'auditoire au sujet du caractère non agréable de ce qui sera dit. L'énoncé est assimilable à un plaidoyer de l'énonciateur à l'endroit de ceux qui l'écoutent. Il négocie – à travers cet énoncé – une permission implicite de pouvoir se prononcer sur quelque chose de peu ou pas du tout plaisant à entendre. L'usage de « n'tanni amou sou » est une interpellation de l'auditeur à ne pas se focaliser sur l'aspect de l'énoncé qui touche à un fait de pudeur, mais à se concentrer sur l'essentiel du message. Par exemple, un locuteur peut recourir à l'expression dans une énonciation comme : « n'tanni amou sou. Sè bé wan o si ni o sôman bé fité ayô i sè » (Je vous ferme les oreilles. Que ferais-tu, si tu apprenais que ton père a des relations intimes avec ta copine ?). Il est à comprendre que l'usage au préalable de « n'tanni amou sou » est annonciateur de l'énoncé suivant « Sè bé wan o si ni o sôman bé fité ayô i sè » qui contient une réalité presqu'inadmissible, à savoir le fait pour un père de cocufier son fils. Quoiqu'inadmissible du fait de la morale, cette réalité est bien possible pour d'autres raisons. Pour évoquer alors une telle situation qui ne répond pas aux valeurs du bon sens, le locuteur est obligé non seulement de montrer, d'entrée de jeu, que son acte de parole a trait à une réalité déplaisante, mais aussi d'afficher de la gêne à aborder cette question délicate. Si dans un « face à face » conversationnel à huis clos, le locuteur peut passer l'expression sous silence, cela ne peut être possible dans une assemblée, surtout si elle est constituée d'adultes. Le refus d'user d'une telle expression dans un cadre de communication sérieux peut occasionner des désagréments. Cela dit, son usage met le locuteur à l'abri de certaines considérations qui pourraient ne pas lui profiter.

Tout comme l'expression évoquée dans le paragraphe précédent, cette autre « sè mi nouan tofon, amou yaki bé tchè mi » est utilisée pour introduire certains discours. En français, l'énoncé peut être traduit comme suit : « Si je me trompe, qu'on me le pardonne ». Perçu tel, cet énoncé révèle bien qu'on peut se tromper en parlant, c'est-à-dire on peut vouloir bien dire ce qui est vrai sans pouvoir toujours y parvenir. N'est-ce pas à cet effet que l'adage « l'erreur est humaine » trouve son sens même s'il mentionne par la suite que « persévérer dans l'erreur est diabolique » ?

Les erreurs sont des faits dans le discours ; elles peuvent être classées en deux catégories : les erreurs intentionnelles ou « fausses erreurs » et les erreurs involontaires ou « vraies erreurs ». Un locuteur peut volontairement créer des « erreurs » dans son discours afin de manipuler son auditeur. Autrement dit, un locuteur peut dissimuler la vérité à dessein (réalité particulièrement perceptible dans les discours de propagande en politique). Les « erreurs » de cette visée malveillante ne sont, en réalité, que des stratégies de manipulation du vrai, distorsion de la vérité dont l'expression juste pourrait nuire au locuteur. Dans ce cas, le locuteur « ment » tout en espérant faire croire à son auditeur – au cas où son mensonge serait détecté – qu'il a juste commis une erreur. L'une des stratégies de dédouanement dans ce sens est « l'excuse de la confusion » (le locuteur menteur fait souvent savoir qu'il a confondu la réalité appréhendée à une autre). Or, en pareille circonstance, il est peu probable pour l'auditeur de savoir s'il s'agit bien d'une erreur ou d'un mensonge. A contrario, il existe des erreurs sans intention, des croyances dont le détenteur ignore la nature incorrecte. De ce fait, en transmettant ces croyances à autrui, le locuteur n'a nullement l'intention de tromper car il croit lui-même dire la vérité. Les erreurs de cette nature sont de vraies erreurs ; elles ne sont pas introduites dans le discours pour se faire un « bénéfique énonciatif ». De toutes ces considérations, il convient de retenir qu'il est difficile de distinguer le locuteur qui fait semblant de se tromper pour manipuler l'auditeur de celui qui le fait sans s'en rendre compte. En effet, cette difficulté voire impossibilité de différencier les deux locuteurs (le menteur et l'ignorant) en vue d'excuser l'excusable est bien le motif d'évitement de l'erreur de la part du locuteur sincère. Cet état de fait justifie, en conséquence, l'énoncé « sè mi nouan tofon a mou yaki bé tchè mi » utilisé comme formule d'introduction de discours, surtout dans les grandes assemblées. Concrètement, cette phrase énoncée à l'entame du discours est aussi un plaidoyer, une demande d'indulgence du locuteur auprès de ses

auditeurs. Conscient de ses limites dans le maniement du langage et sachant qu'on peut se tromper par ignorance ou par imprudence, le Baoulé a recours à cette expression à effet d'excuse anticipée pour les éventuelles erreurs qui pourraient advenir pendant l'énonciation. Cette stratégie d'anticipation des éventuelles interprétations malveillantes des erreurs laisse aussi entrevoir de la prudence en énonciation dans la mesure où le locuteur qui l'emploie au début de tout propos sollicite une sorte d'indulgence. Toutefois, cela ne peut aucunement servir de droit à l'expression du faux, puisque tout dire – selon les « lois du discours »⁵ d'Oswald Ducrot – doit impliquer la sincérité de la part du locuteur. Il est parfois mieux de s'abstenir de la parole, lorsqu'on n'est pas sûr de ce qu'on veut dire. Les lignes ci-dessous nous en disent bien sur le caractère sacré de la parole et révèlent également la nécessité de la prudence dans la prise de parole :

[...] on se rend compte que la parole (la parole que profèrent de simples citoyens ou la parole que profère le prêtre), chez les africains, est l'objet d'un culte, un culte qui ne se comprend que par rapport à toutes les précautions que les uns et les autres prennent pour prendre la parole, par rapport à toutes les dispositions d'esprit dans lesquelles les uns et les autres se mettent avant de prendre la parole. (P. E. Fobah, op. cit. p. 124)

Ces considérations qui contiennent de réels principes de sagesse sont aussi promues au sein de la communauté baoulé. C'est la raison pour laquelle, nous rappelons, pour tout dire, que l'utilisation de « sè mi nouan tofon a mou bé yaki bé tchè mi » n'est pas une formule d'encouragement à dire des mensonges. Mais l'erreur en énonciation existant aussi par inadvertance, par le fait de l'inconscient, il est, de ce fait, sensé d'user parfois de cette expression pour solliciter un droit à la tolérance pour les erreurs involontaires. En plus des expressions abordées ci-dessus, celle-ci : « sè n'boua ato n'boua man ... » du Baoulé contient également un effet de prudence langagière.

Aborder son propos en Baoulé par « sè n'boua ato n'boua man ... » est une façon pour un locuteur d'attribuer son dire à une autre personne : la personne dont il aurait appris ce qu'il énonce. L'expression est donc une sorte de transmission d'un discours rapporté. « sè n'boua ato n'boua man... » peut être traduit littéralement dans la langue française comme suit : « si je mens, je mens au nom de.../ si ce que je dis n'est pas vrai, j'attribue cette erreur à... » ; en d'autres termes « ce que je vais dire m'a été dit par ... ». Perçu tel, il semble plausible de se questionner sur l'utilité de cette précision à l'entame d'une énonciation. Pourquoi signaler d'entrée de jeu que ce que l'on veut dire ne provient pas de nous, mais d'un tiers qu'on cite clairement ? Cela augure d'une prudence langagière.

Cet énoncé est révélateur d'une prise de distance du locuteur vis-à-vis de ce que le contenu engage en termes de fausseté sans évoquer ouvertement le cas de la véracité. L'énoncé contient une réalité implicite, un non-dit. L'usage du « sè » (si), indice d'hypothèse apparaît essentiel dans l'élan illocutionnaire de tout l'énoncé. En disant « sè n'boua ato n'boua man... » (« si je mens, je mens au nom de...»), cela implique logiquement « si je dis la vérité, je la dis au nom de...»). Mais pourquoi faire cas précis

⁵ Selon Oswald Ducrot (cité par V. S. Bourget, 2013 : 111-112), la parole (considérée en interaction) se fonde sur un principe fondamental (la coopération) dont dérivent ceux de l'intelligibilité, de la pertinence, de l'informativité, de l'intérêt, de l'exhaustivité et de la sincérité.

Le principe d'intelligibilité : Tout énoncé doit être intelligible et nécessite donc une cohérence grammaticale et lexicale minimale.

Le principe de pertinence : Il faut parler à propos, c'est-à-dire tenir compte de la situation et des paroles prononcées par les différents participants à la conversation.

Le principe d'informativité : Tout énoncé doit être informatif. Il ne faut pas parler pour ne rien dire, sauf pour meubler un silence trop long et contrevenant aux règles d'une bonne conversation.

Le principe d'intérêt : L'énoncé peut être informatif mais ne pas intéresser l'interlocuteur. Or, pour que la conversation se passe au mieux, il faut impérativement capter l'attention de l'autre, le captiver.

Le principe d'exhaustivité : Toute information doit être exhaustive mais en même temps être utile.

Le principe de sincérité : Chaque fois que nous parlons, nous prétendons dire quelque chose de vrai.

du mensonge et non celui de la vérité dans l'expression ? Des éléments de réponse à une telle interrogation sont, quelque peu, évoqués dans les lignes suivantes :

Die Geschichte der Bedeutung sprachlicher Ausdrücke ist ein wichtiger Teil der Geschichte von Lebensformen. Der Gebrauch sprachlicher Ausdrücke ist eingebettet in das Handeln der Menschen und hängt deshalb eng zusammen mit Aspekten der geistigen Tätigkeit, der sozialen Struktur, der Kultur und der Mentalität.⁶

En fait, dire la vérité c'est la chose la plus ordinaire et morale. Dire ce qui est vrai, peu importe la source, est tout à fait sensé et responsable. Par contre, le commun des mortels trouve préjudiciable et irresponsable de dire des mensonges. Rapporter les propos d'autrui considérés vrais n'est donc pas la réalité à craindre ; cependant, quand les propos rapportés sont erronés, ils peuvent être préjudiciables au locuteur, d'où sa prise de distance vis-à-vis d'une éventuelle transmission de dires incorrects (révélé explicitement dans l'énoncé « sè n'boua ato n'boua man... » à l'entame de l'énonciation). C'est pourquoi C. Bally prévient que:

L'étude d'une langue n'est pas seulement l'observation des rapports existant entre des symboles linguistiques, mais aussi des relations qui unissent la parole à la pensée [...] ; c'est une étude en partie psychologique [...] ; une étude plus linguistique, cependant, en ce qu'elle est tournée vers la face expressive de la pensée et non vers la face pensée des faits exprimés» (cité par M.-A. Paveau et G.-E. Sarfati, 2008, p. 92).

Par ailleurs, une autre expression qui est à considérer également comme règle de prudence verbale en Baoulé est « n'fa sou n'zou man ». Elle est à comprendre par « je ne compare pas » et est utilisée dans une situation énonciative qui met le locuteur face à l'évocation d'un phénomène, une situation ou un fait de mauvais augure. Cette expression est équivalente en Français à « je touche du bois ». On peut, par exemple, vouloir poser une question telle que « Que feras-tu, si ton père décède demain ? » à quelqu'un sans toutefois souhaiter la mort du père de ce dernier. Autant le locuteur averti de la langue française commencera son énoncé par « Je touche du bois... », le Baoulé dira aussi « n'fa sou n'zou man... ». Cela dit, le sens optimal de l'expression dans ce contexte est : « Je ne souhaite pas ». L'élan perlocutoire dans lequel ces expressions sont inscrites et les réalités extralinguistiques qu'elles évoquent montrent que le langage est doté de certains principes ou règles qui permettent de réguler les situations problématiques. Il appartient alors aux usagers de chaque système de maîtriser, outre les principes formels, les données fonctionnelles qui tirent leur source du vécu quotidien et des consciences collectives.

Conclusion

Si savoir parler une langue nous permet d'établir des contacts avec les autres, il est aussi nécessaire de savoir quoi dire et comment le dire selon les situations pour éviter que cet outil de contact et de communication soit à la base de conflits entre ses usagers. L'activité langagière et particulièrement celle relative à l'énonciation est une activité de conscience qui implique en plus du savoir, un savoir-faire et un savoir-être. A travers ces expressions qui mettent en avant le refus d'outrager, de contrister et d'afficher la volonté de faire preuve de sincérité lors de l'énonciation, nous comprenons que les langues sont façonnées par des principes éthiques qui n'existent pas en marge des autres réalités socioculturelles (Cf. M. Robert, 2014, p.105-106). En considérant tous les éléments d'ordre théorique et pratique abordés, cette étude a permis de comprendre quelques principes fondamentaux de l'énonciation. Singulièrement, l'étude a montré que l'activité langagière, discursive ou énonciative, du fait de ses enjeux bénéfiques mais

⁶L'histoire de la signification des expressions linguistiques est une partie essentielle de l'histoire des modes de vie. L'usage des expressions linguistiques est intégré dans les agissements des hommes et cela est étroitement lié aux aspects de l'activité de l'esprit, de la structure sociale, de la culture et de la mentalité (Notre traduction) (Fritz cité par F. Ülken, 2017).

aussi nuisibles, exige de la prudence pour sa mise en œuvre. De par leur positionnement (à l'entame des propos) et au regard des perspectives perlocutoires auxquelles elles induisent les interlocuteurs, ces expressions illustrent bien la question de prudence en énonciation. Cela explique que la communication verbale est gouvernée par des principes visant à pacifier les rapports entre les humains. Pour le peuple baoulé, la sagesse du discours réside dans sa finalité constructive, dans ses forces à unir les hommes et non dans son usage égoïste ou malsain. Les euphémismes, les nombreux proverbes et d'autres formes d'images qui sont utilisés dans la langue de ce peuple en sont – outre ces expressions que nous venons de voir – d'autres preuves de la volonté du Baoulé de privilégier la parole vertueuse.

Bibliographie

AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, traduction et introduction de Gilles Lane, Paris, Editions du Seuil.

BUSSANG Françoise et LEBLANC Gilles, 1982, *En Côte d'Ivoire*, Paris, Hachette.

DUBOIS Jean ; GIACOMO Mathée et al, 1973, *Dictionnaire de Linguistique*, Paris, Librairie Larousse.

DUCROT Oswald, 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

FOBAH Eblin Pascal, 2012, *Introduction à une poétique et une stylistique de la poésie africaine*, Paris, l'Harmattan.

GUERRY Vincent, 1970, *La vie quotidienne dans un village baoulé*, Abidjan, INADES.

MOESCHLER Jacques ; REBOUL Anne, 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Editions du Seuil.

N'GUESSAN Kouadio Jérémie et KOUAME Kouakou, 2004, *Parlons Baoulé, e kan bawle, Langue et Culture de Côte d'Ivoire*, Paris, l'Harmattan.

N'GUESSAN Kra, 2016, *L'Afrique vue d'Afrique, Regards croisés*, Paris, l'Harmattan.

PAVEAU Marie-Anne ; SARFATI Georges-Elia, 2008, *Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Paris, Armand Colin.

RINGOOT Roselyne, 2014, *Analyser le discours de presse*, Paris, Armand Colin.

ROBERT Martin, 2014, *Comprendre la linguistique, Epistémologie élémentaire d'une discipline*, Paris, PUF.

SARFATI Georges-Elia, 2019, *Eléments d'analyse du discours*, Malakoff, Armand Colin.

SEARLE John Rogers, 1972, *Les actes de langage : Essai de philosophie de langage*, Paris, Hermann.

SCHOTT-BOURGET Véronique, 2013, *Approches de la linguistique*, Paris, Armand Colin.

ÜLKEN F., 2017, «Pejorisation und Meliorisation im Deutschen und Türkischen», in <http://dx.doi.org/10.17719/jjsr.2017.1756>, page consultée le 12 – 02 – 2018)